

Pour obtenir plus d'information

au sujet du **mandat** de l'ombud, du **processus de traitement des demandes d'information et des plaintes**, du **Code de conduite** ou de toute autre politique, ou pour remplir un **formulaire de demande de consultation**, veuillez consulter le site internet du bureau de l'ombud au :

www.umoncton.ca/ombud

Tous les membres de la communauté universitaire peuvent faire appel au bureau de l'ombud pour obtenir de l'information ou discuter d'un problème de façon **confidentielle**.

LISE FRIGAULT, OMBUD

Bibliothèque Champlain
Bureau 160
Université de Moncton
Moncton NB E1C 1EA

Pour prendre rendez-vous :

T : 506-858-4712
C : ombud@umoncton.ca

Formulaire de demande :

www.umoncton.ca/ombud



Ombud

**INDÉPENDANCE.
CONFIDENTIALITÉ.
IMPARTIALITÉ.**



Bureau de L'OMBUD



Ombud

**INDÉPENDANCE.
CONFIDENTIALITÉ.
IMPARTIALITÉ.**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPAGAN



QU'EST CE QU'UN OMBUD?

Un ombud est une personne qui aide à résoudre toute question ou plainte le plus efficacement possible en poursuivant ce qui est juste.

L'ombud respecte la **confidentialité de toute personne** faisant appel à ses services.

L'ombud agit de façon **indépendante et impartiale** et ne représente les intérêts d'aucune partie.

QUEL EST LE MANDAT DE L'OMBUD?

- Intervenir dans les situations vécues par tout membre de la communauté universitaire qui, après avoir épuisé les recours internes à sa disposition, se dit victime d'injustice ou lésé dans ses droits.
- Donner de l'information sur les politiques, règlements, procédures, droits et responsabilités.
- Fournir de l'aide dans la résolution de conflits et faire des interventions informelles pour régler un problème.
- Avoir recours à des pouvoirs d'enquête et administrer les plaintes d'inconduite.
- Faire un rapport annuel au Conseil des gouverneurs et faire des recommandations.

QU'EST-CE QUE L'OMBUD PEUT FAIRE POUR VOUS?

- Vous fournir de l'information pertinente.
- Vous aider à résoudre un conflit.
- Faire un remue-méninges pour solutionner un problème.
- Faciliter une intervention informelle (facilitation, médiation).
- Enquêter sur un manquement aux politiques.
- Examiner si une décision a été prise équitablement.

